



Étude publique des modes de collectes en vue d'améliorer la collecte sélective

Mémoire déposé par Projet Montréal
à la Commission sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement

Le 7 septembre 2006, à l'Hôtel de Ville

Aux membres de la commission,

Le 30 août dernier, nous avons eu la chance d'assister à une présentation des hauts fonctionnaires de la Ville faisant état du service de collecte sélective sur le territoire de la Ville de Montréal et, par le fait même, de la complexité que peut représenter la gestion des matières résiduelles. Nous répondons donc à l'appel lancé par les membres de la commission en apportant des commentaires sur certains points de la présentation afin de bonifier la réflexion.

1- L'absence de vue d'ensemble

À plusieurs reprises, les membres de la commission ont voulu assurer les citoyens présents du fait qu'ils travaillent en ayant toujours une vue d'ensemble de la problématique. En théorie, nous pouvons faire confiance à cette possibilité, mais en pratique, lors de la commission publique, les hauts fonctionnaires ont répété à plusieurs reprises que leur étude n'était pas terminée et que cette commission pouvait être la première d'une série. Ainsi, plutôt que d'avoir une consultation intégrée, nous voilà avec des consultations en silo. Nous pouvons comprendre que certains paramètres tels que la fin des contrats de collecte des matières recyclables peuvent influencer le sujet abordé en commission, mais les recommandations qui seront formulées et déposées lors d'un prochain conseil municipal auront un impact direct sur le choix et l'implantation de nouveaux services. C'est notamment le cas de la gestion des matières putrescibles qui, puisqu'elles sont absentes de cette consultation, devront faire l'objet d'une autre consultation.

Voilà maintenant 20 ans que la collecte sélective existe. Toutefois, aucun développement n'a eu lieu au niveau de la collecte de matières putrescibles. Un projet pilote a été mené dans le quartier Ahuntsic dans les années 90 et, depuis, plus rien au niveau de la Ville, mais des expériences très intéressantes au niveau des éco-quartiers. Cette commission repousse encore une fois la possibilité d'avancer.

2- Réglementation

Sans notre questionnement sur la réglementation lors de la présentation du 30 août, cette consultation n'aurait jamais traité de cette question. Le règlement adopté sous Pierre Bourque ne semble aujourd'hui pas très respecté puisqu'il est clair que l'ensemble des foyers montréalais ne participe à la collecte sélective. Nous aimerions d'ailleurs souligner que le problème est plus criant pour les immeubles de neuf logements et plus. En effet, étant donné le nombre élevé de logements, les locataires n'ont pas le droit d'avoir de bacs individuels pour éviter l'enfilade le long du trottoir. Le propriétaire doit donc fournir de grands bacs de

recyclage roulants et en assurer la gestion hebdomadaire (la mise à la rue), souvent par le biais du concierge. Or, de nombreux propriétaires montréalais ne fournissent pas de tels bacs de recyclage et les citoyens qui s'en plaignent à la Ville se voient offrir une fin de non-recevoir. Nous devons revoir ce règlement et trouver des moyens d'assurer le service dans tous les foyers afin de constater une diminution de la quantité de matières recyclables mise au rebut.

Nous devons aussi nous questionner sur la possibilité d'instaurer un règlement limitant la quantité maximale d'ordures ménagères. La commission ne parle que de recyclage alors que la réduction de matières résiduelles est le plus important « R » dans la hiérarchie des 3R-V. En effet, étant donné que l'objectif actuel est un taux de matières à recycler par rapport à la quantité totale de déchets, la quantité de déchets n'est nullement mise en question. On pourrait très bien assister à une augmentation du taux de recyclage tout en constatant une augmentation des matières résiduelles allant au site d'enfouissement. Or, le recyclage a pour fonction, entre autres, de diminuer la quantité de matières résiduelles à traiter.

Sans cette réflexion sur la réglementation, le choix clair et définitif d'un équipement qui répondra à nos besoins réels est difficile à définir. Il s'agit donc d'une autre preuve que la vue d'ensemble au sein de la commission n'est pas très présente.

3- Participation de tous les acteurs : est-ce vraiment le cas?

Les hauts fonctionnaires municipaux ont aussi parlé de la responsabilité élargie de la collecte sélective (p. 8 du document de présentation). Nous avons toutefois été frappé de l'absence d'un acteur essentiel de ce service : les gestionnaires du programme éco-quartier. L'éducation et la sensibilisation sont essentielles à l'amélioration de la performance du service et vous semblez les rejeter du revers de la main. Les éco-quartiers n'ont pas été mentionnés une seule fois alors qu'ils sont la pierre angulaire de ce service. Ils sont vos yeux sur le terrain et vous n'en profitez pas. Ce handicap ne permet pas d'intégrer un développement durable de la collecte sélective puisqu'il vous manque des données essentielles pour faire votre analyse. Vous êtes-vous déjà questionné sur les facteurs faisant en sorte que les arrondissements Le Plateau Mont-Royal et Outremont performent mieux que les autres arrondissements ? Ce type d'éléments aurait permis de bonifier notre réflexion sur les équipements à favoriser. Sans la collaboration de ses arrondissements, nous croyons que la Ville n'aurait pas atteint le niveau actuel du taux de récupération.

Enfin, c'est pour nous un non-sens que les gestionnaires du programme éco-quartier soient obligés de se déplacer lors d'une commission publique pour se faire entendre. En ne les consultant pas au quotidien, la Ville n'en est que perdante.

Recommandations

- Nous demandons que la commission se penche sur le programme éco-quartier via une vaste consultation publique au niveau des modes de fonctionnement et de financement du programme, de l'employabilité et surtout de l'amélioration continue de ce service.
- Implanter dans les coûts de gestion un certain montant par porte pour financer le programme Éco-quartier.

4- Quel équipement avantager ?

La question fatidique ! Les propositions recommandées par les hauts fonctionnaires sont intéressantes face à l'adaptation en fonction de l'arrondissement et de sa flexibilité. Le cas de Londres peut être un bon exemple à ce niveau. Nous souhaitons toutefois apporter quelques précisions au niveau du sac.

Selon le *Guide sur la collecte sélective des matières recyclables* publié par RECYC-QUÉBEC, on y présente les avantages et inconvénients suivants.

<u>Principaux avantages</u>	<u>Principaux inconvénients</u>
» Tri à la source par les citoyens. » Rangement facile. » Collecte plus rapide qu'avec un bac. » Manipulation plus aisée tant par les citoyens que par les préposés à la collecte. » Protection des matières lors des intempéries et des journées de grand vent. » Économie pour la municipalité qui n'a pas à assumer l'achat et le remplacement des contenants. » Adaptation aux fluctuations de la quantité de matières à collecter. » Collecte par des camions réguliers.	» Résidu supplémentaire, même si le sac est recyclable. » Nécessité de deux sacs si la collecte séparée est utilisée. » Matières à récupérer laissées dans la rue si les sacs se déchirent. » Rangement difficile dans le domicile. » Possibilité de confusion avec les sacs à déchets. » Dépense accrue pour le citoyen qui doit payer les sacs. » Plus coûteux à long terme que les bacs réutilisables. » Étape d'ouverture des sacs au centre de récupération et de tri augmente le coût de traitement.

De plus, une étude réalisée par la Ville de Montréal dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie indique qu'en utilisant les sacs de plastique, on observe peu d'impact sur la propreté des rues et les quantités récupérées sont moins importantes. La problématique du verre au niveau de cet équipement nous pousse à croire qu'il s'agirait d'un retour en arrière. Le fait de le retirer de la collecte et de créer une collecte particulière pour ce type de matières apportera

confusion et démotivation auprès du citoyen Ces données nous font croire que cet outil, le sac de plastique, ne répond pas aux critères de la Ville. Pourquoi ne pas avoir présenté les résultats de cette étude afin de bien brosser le portrait de la situation ?

Enfin, comme vous aurez pu le constater, Projet Montréal ne s'oppose pas aux recommandations énoncées lors de cette commission, mais souhaite aller de l'avant vers la révolution de la collecte sélective. Pour ce faire, nous sommes persuadés qu'en tenant compte de nos recommandations, il sera possible de travailler conjointement avec l'administration en place et ce, pour le bien de la population montréalaise.

Par sa participation publique, Projet Montréal souhaite simplement s'assurer que les changements anticipés répondent vraiment aux besoins des citoyens. Nous rappelons que Projet Montréal est un parti municipal populaire, financé, contrôlé et orienté par sa base, dans une démarche de démocratie participative. Ses membres proposent à la population montréalaise de se réunir autour d'un projet de développement urbain équitable, durable et enthousiasmant visant à construire l'avenir de Montréal.